

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de La Haute-Yamaska, qu'une assemblée publique de consultation portant sur un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin de changer les limites de l'aire d'affectation "parc industriel régional" à Granby, de supprimer l'aire "lieu d'enfouissement de réserve" et d'intégrer la carrière Thibault dans l'aire d'extraction, se tiendra comme suit :

**DATE :** 12 avril 2018

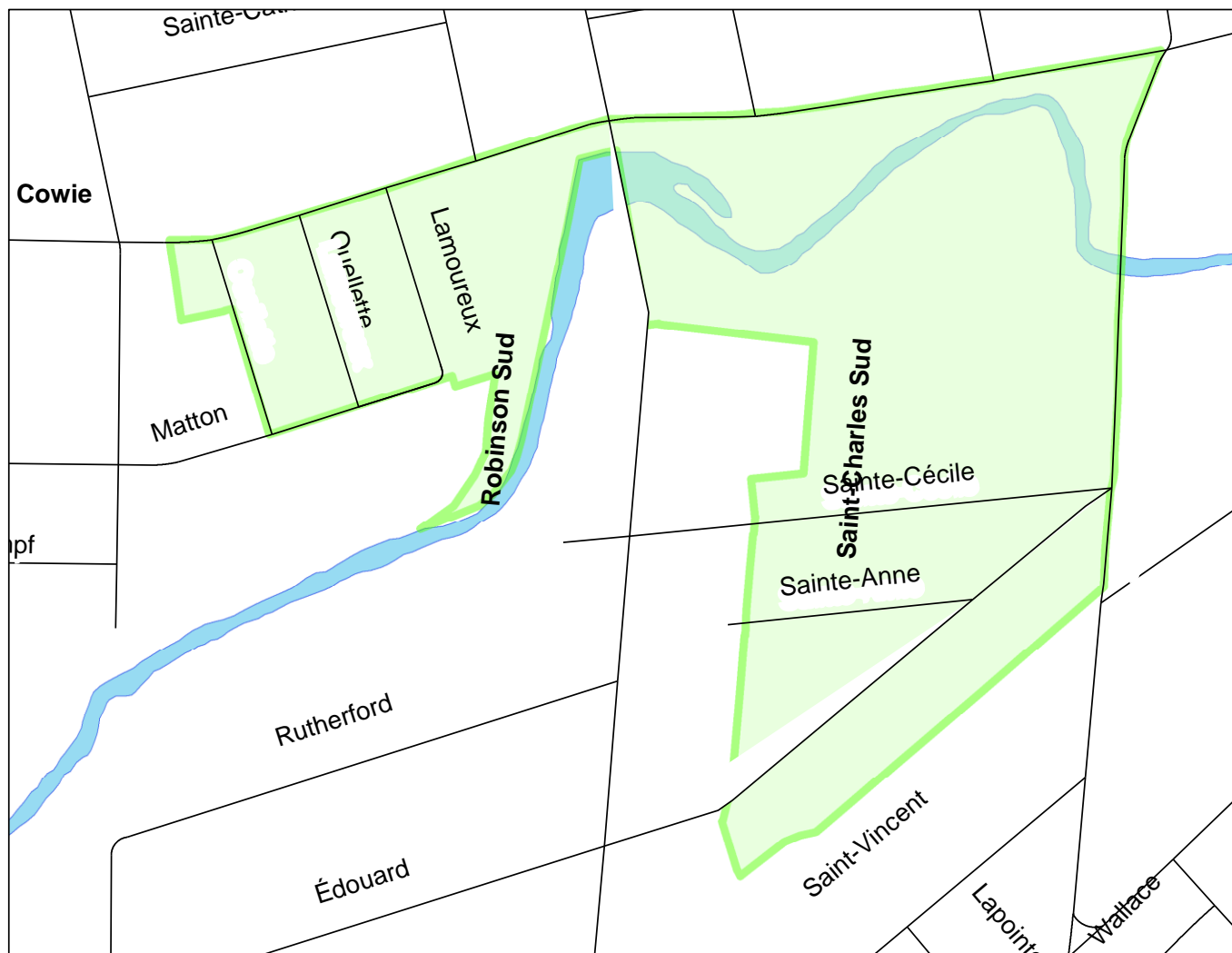
**HEURE :** 19 h

**LIEU :** Salle du conseil de la MRC de La Haute-Yamaska, 142, rue Dufferin, à Granby.

L'assemblée publique, tenue par la Commission consultative d'aménagement de la MRC de La Haute-Yamaska, aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et de développement révisé, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces modifications.

### RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Le projet de modification du schéma d'aménagement et de développement a pour objet de modifier la vocation d'un secteur du territoire de la ville de Granby actuellement situé dans les limites de l'aire "parc industriel régional". Il s'agit d'un secteur ancien où on retrouve, en plus de quelques entreprises manufacturières, deux noyaux résidentiels, des commerces et des services, un parc municipal et un terrain vacant d'une superficie d'environ 2,0 hectares. La MRC souhaite attribuer à ce secteur, de quelque 23 hectares, une vocation mieux adaptée à la réalité en l'intégrant à l'aire urbaine. L'aire urbaine est une affectation vouée au développement urbain multifonctionnel, privilégiant la mixité des fonctions urbaines : résidences sous toutes ses formes, commerces et services, industries, etc. Le secteur à intégrer à l'aire urbaine est le suivant :



Le schéma d'aménagement et de développement révisé est également modifié de façon à supprimer l'aire "lieu

d'enfouissement de réserve" à Saint-Joachim-de-Shefford et d'attribuer une aire d'affectation d'extraction à la carrière Thibault située à Granby.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement (ainsi que le document indiquant la nature des modifications que les municipalités du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska devront apporter à leur réglementation d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé), au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, de même qu'au bureau de la MRC situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, ce 15 mars 2018.

La directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

Judith Desmeules